Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250618-D2025-166-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/06/2025
Publication : 18/06/2025

DÉCISION
CONCLUSION D'UN MARCHÉ PUBLIC RELATIF À L'ANALYSE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT AVEC LA SOCIÉTÉ ITER

1.1 Marchés publics

GS/DM/LC/FC/RF/GG
N°D2025-166

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

***Vu** les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2024278-0001 du 4 octobre 2024,*
***Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10, L. 5216-1 et suivants, et L. 1411-3,*
***Vu** le code de la commande publique et notamment ses articles L. 2123-1 et suivants, R. 2123-1 et suivants, L.3131-5 et R.3131-2 à R.3131-4,*
***Vu** le 6b° de la délibération n°2021-075 B du conseil communautaire du 12 avril 2021 telle que modifiée par la délibération n°CC2023-078 du 22 mai 2023 et portant délégation d'attribution au Président pour prendre toute décision concernant l'attribution des contrats et la conclusion des avenants pour les marchés ou accords-cadres de fournitures courantes et services quel que soit leur montant et qui ne relèvent pas de la compétence d'attribution de la Commission d'appel d'offres telle que définie à l'article L.1414-2 du code général des collectivités territoriales,*
***Vu** l'arrêté du Président n°2025-302 du 09 avril 2025 portant délégation de signature à Monsieur Damien MICHEL, manager de transition en charge de la coordination générale de l'activité de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, pour la passation, l'exécution (y compris les avenants) et le règlement des marchés publics d'un montant inférieur à 50 000 € HT,*
***Vu** l'unique offre reçue,*

Considérant que conformément à l'article 21.1 de la convention de délégation de service public de transport et à la réglementation, le délégataire doit fournir à la collectivité un rapport d'activité annuel comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession ainsi qu'une analyse de la qualité des ouvrages ou des services et permettant à la Communauté d'agglomération d'apprécier les conditions d'exécution du service public,
Considérant que pour procéder à l'analyse du rapport d'activité annuel 2024 du délégataire, une consultation a été engagée le 29 avril 2025,
Considérant que compte tenu du montant maximum envisagé inférieur à 40 000 € HT celle-ci a été effectuée via une demande de trois devis,
Considérant qu'une unique offre a été réceptionnée dans les délais et que celle-ci est conforme aux attentes de la collectivité constituant ainsi l'offre économiquement la plus avantageuse,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250618-D2025-166-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/06/2025
Publication : 18/06/2025

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DE CONCLURE le marché public relatif à l'analyse du rapport d'activité annuel du délégataire de la délégation de service public de transport, avec la société ITER pour un montant de 5 520 € TTC et une durée de 3 mois.

ARTICLE 2 : DE CHARGER Monsieur le Manager de Transition et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : DE PRECISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée à la société ITER.

ARTICLE 4 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 18 JUIN 2025

Pour le Président et par délégation,
le Manager de Transition
Direction Générale des Services

Damien MICHEL

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 18 JUIN 2025